



# Sienna

GESTION

# Politique Investissement Responsable 2022

---

OCTOBRE 2022



**Xavier COLLOT**  
Président du Directoire

## Le réchauffement climatique, un enjeu de taille

**La lutte contre le réchauffement climatique implique nécessairement la transformation de notre modèle de croissance** pour parvenir à une économie décarbonée et respecter les engagements forts de l'Accord de Paris en vigueur depuis 2016.

De nouveaux modèles de sociétés favorisent le **dialogue social** dans les entreprises. L'accélération du partage de la valeur devient un élément clé de l'engagement des salariés et de leur motivation tout en favorisant l'attractivité des entreprises.

Nous sommes convaincus que la finance ne peut pas rester à l'écart de ces mouvements et qu'elle constitue un **levier fort d'accélération vers un modèle durable** : nous n'avons plus le temps du doute, c'est une nécessité.

Ainsi, l'épargne de nos clients doit favoriser l'investissement d'impact environnemental et d'impact social tout en conciliant la performance financière et l'innovation, au service d'**une épargne de long terme, utile pour nos territoires et notre économie**.

La mobilisation permanente des équipes de Sienna Gestion autour de ces enjeux est pleine et entière avec un triptyque performant - Hommes - Process - Outils - qui démontre chaque jour la force et la robustesse de notre structure.

Nous bénéficions de la plateforme multi-activité de Sienna Investment Managers proposant un large éventail d'expertises non cotées (dette privée, private equity, venture capital, immobilier), reconnues pour réaliser des investissements performants et à impact positif pour la planète.

En mixant ces stratégies non cotées aux stratégies traditionnelles, de manière mesurée et responsable, **nous proposons des solutions d'investissement à fort impact sociétal** tout en apportant des sources de rendements précieux pour les investisseurs.

Ce positionnement unique nous place comme un acteur majeur de la diversification de l'épargne sur le long terme.



**Jean-Marie PÉAN**  
Directeur  
de la Finance  
Responsable

## Notre philosophie d'investissement responsable

Sienna Gestion est un acteur historique de la **gestion de l'épargne de long terme**. En tant que gestionnaires aguerris, nous avons une certitude : afin d'anticiper au mieux les enjeux de l'épargne longue, il est impératif d'intégrer à notre analyse des critères extra-financiers. Cette philosophie de gestion s'est nourrie de notre expérience d'investisseur institutionnel socialement responsable qu'est Malakoff Humanis.

Notre rôle ? **Anticiper les tendances environnementales et sociales du monde d'aujourd'hui et surtout de demain**. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte dans nos fonds des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels font face les émetteurs permet de **réduire les risques à performance égale**. Nous avons donc développé une gamme étendue de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs et cherché à proposer une **gamme toujours plus large de fonds labellisés**.

Engagée à **soutenir des actions solidaires et sociales** en cohérence avec nos valeurs, Sienna Gestion a créé un FCP dédié au financement des structures créatrices d'emploi et au soutien des secteurs de la santé et du bien-être, ainsi que des FCPE solidaires régionaux, qui favorisent les investissements dans des initiatives solidaires ou à forte utilité sociale de leur propre région.

Pour participer à la construction d'un monde durable, respectueux de l'environnement et résilient face aux enjeux climatiques, nous croyons à l'approche collective. Nous avons donc un **rôle d'actionnaire à jouer** et c'est pourquoi nous engageons le dialogue avec les entreprises, tant pour les actions que pour les obligations, notamment au travers des votes aux assemblées et via le mécanisme innovant des obligations vertes.

Investisseur engagé, Actionnaire engagé, nous sommes aussi un acteur public engagé : nos valeurs se reflètent dans les **travaux de place** que nous menons notamment auprès de l'association FAIR, Climate Action 100+ ou encore Follow This.



# SOMMAIRE

<b>1</b>	Notre ADN : investisseur responsable	6
<b>2</b>	L'Investissement Responsable au cœur de notre activité organisation	8
<b>3</b>	Notre engagement pour le climat	10
<b>4</b>	Nos stratégies d'exclusion	14
<b>5</b>	Notre méthodologie et analyse ESG	16
<b>6</b>	Notre offre d'Investissement Responsable	24
<b>7</b>	Acteur dynamique et engagé	28
<b>8</b>	Transparence	32
	Quelques définitions clés	34



# 1

## **NOTRE ADN :** INVESTISSEUR RESPONSABLE

**Un statut d'investisseur suppose de grandes responsabilités. Sienna Gestion s'est engagée il y a de nombreuses années à les assumer pleinement et en toute transparence. Cette démarche responsable repose sur 5 piliers :**

▶ **L'intégration systématique des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.**

Dès le début des années 2000, nous avons décidé d'intégrer ces critères extra-financiers dans notre analyse des émetteurs publics et privés et, en véritables pionniers, avons créé un des premiers fonds ISR en 2001.

▶ **La formalisation et la transparence de notre Politique de Vote.**

Dès 2004, la Politique de Vote de Sienna Gestion a été formalisée et, à l'instar du rapport sur les conditions d'exercice de vote, rendue publique sur notre site internet. Elle s'est chaque année renforcée afin de maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs.

▶ **L'engagement dans l'économie sociale et solidaire.**

Sienna Gestion est membre depuis 2009 de FAIR (Financer, Accompagner, Impacter, Rassembler), acteur né de la fusion entre Finansol et l'illab (Impact Invest Lab). Elle propose ainsi une gamme de fonds labellisés Finansol. Sienna Gestion est également partenaire de France Active depuis plus de 10 ans.

▶ **L'engagement pour le climat.**

En octobre 2015, Sienna Gestion a créé le fonds Sienna Obligations Vertes en réponse à l'Accord de Paris. Son impact en termes de tonnes de CO2 évitées est mesuré. Ce fonds a été labellisé Greenfin (ex-TEEC) en septembre 2016. Sienna Gestion a depuis complété son offre climat avec un fonds bas carbone et un fonds transition énergétique.

▶ **La gestion de fonds d'épargne salariale.**

Sienna Gestion fait partie des principales sociétés de gestion de fonds d'épargne salariale en France. En 2014, la société a participé à la rédaction du guide de l'épargne salariale ISR. Très tôt, le choix a été fait de labelliser ces fonds par le CIES (Comité intersyndicale de l'épargne salariale).

**Cet engagement historique constitue l'ADN de Sienna Gestion, dont le futur se construit résolument autour d'une offre ISR. C'est pourquoi nous avons souhaité offrir encore davantage de transparence à nos investisseurs en construisant notre nouvelle Politique d'Investissement Responsable. Son objectif : présenter de manière synthétique et claire les ambitions, les enjeux et les principes directeurs qui poussent Sienna Gestion à aller toujours plus loin dans sa démarche d'Investisseur Responsable.**



# 2

## L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE AU COEUR DE NOTRE ORGANISATION

Pour que notre démarche d'investisseur responsable soit efficace, nous sommes convaincus qu'elle doit, au-delà de la gestion des actifs, constituer une dynamique transversale de notre entreprise et impliquer ses différentes composantes.

À cet effet, Sienna Gestion a mis en place un Département Finance Responsable doté de ressources dédiées, appuyé par l'expertise des autres équipes.



### Un Département Finance Responsable au cœur de la gestion

Sienna Gestion a choisi d'intégrer l'Investissement Responsable au cœur de la Gestion et a mis en place **une équipe Finance Responsable directement rattachée à la Direction des Gestions**. Constituée d'experts agissant de façon indépendante des équipes de gestion, elle a pour **missions essentielles** :

- ▶ Le traitement de l'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) relative aux émetteurs (privés, publics) ;
- ▶ La définition des univers socialement responsable des gérants ;
- ▶ La diffusion de l'information ESG auprès des équipes de gestion via l'outil Alto développé en 2022 par Amundi Technology.

En complément, l'équipe ISR est responsable de la Politique d'Investissement Responsable, de la Politique de Vote, de la Politique d'Engagement, des publications légales (codes de transparence, article 29...), de la labellisation des fonds ISR, des reportings d'impact et de la représentation active de Sienna Gestion dans les instances de place. Elle pilote et coordonne aussi l'ensemble des projets relatifs à la Finance Responsable.

### Un processus de gestion intégré

La Finance Responsable est source d'opportunités d'investissement. Sienna Gestion est convaincue qu'il existe une **forte corrélation négative entre les risques ESG et la valeur financière ou économique d'un émetteur**.

De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie la recherche de la **réduction de ces risques ESG**. Cela lui permet d'une part d'améliorer ses performances ESG et d'autre part de bénéficier des performances des émetteurs les plus responsables dans leur secteur.

Sienna Gestion a donc mis en place un dispositif et une organisation permettant à l'ensemble des gérants de prendre en compte les **risques de durabilité** et d'incidences **négatives** (principe de double matérialité) dans leur processus de gestion que ce soit :

- ▶ L'équipe de gestion actions composée de 5 gérants/analystes, tous ayant des fonds sous gestion ISR,
- ▶ L'équipe de gestion taux composée 5 gérants/analystes, tous ayant des fonds sous gestion ISR.

## Au-delà de la Gestion

- ▶ Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à **la conformité, au contrôle interne et à la gestion des risques**, indépendante des unités opérationnelles et rattachée à la Direction Générale. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR. Elle est également en charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (Politique ISR, Procédures, Chartes...).
- ▶ Impactée par une réglementation en constante évolution, la Finance Responsable doit se construire avec l'appui des **équipes juridiques** en charge de la veille, de l'analyse réglementaire et de la mise à jour de la documentation des fonds.
- ▶ Les reportings mensuels sont produits par l'**équipe de reporting** et intègrent chaque mois des informations extra-financières relatives au suivi de la qualité ISR des portefeuilles ISR. Les obligations réglementaires de reporting extra-financiers nécessitent dès aujourd'hui de plus en plus d'agilité dans l'évolution de nos reportings mensuels..
- ▶ **Le marketing Produits** de Sienna Gestion est responsable de l'offre ISR et à ce titre, définit les produits en étroite collaboration avec la Gestion, les Risques et les Juristes. Leur analyse marketing du marché leur permet d'anticiper l'attrait des investisseurs pour cibler les classes d'actifs, les styles de gestion ou les typologies de produits.
- ▶ **Les équipes commerciales** sont au cœur de l'approche ISR de Sienna Gestion. Au-delà de mettre en avant au quotidien les produits ISR auprès de leurs clients, elles sont le relai des investisseurs auprès de Sienna Gestion. A l'écoute du marché et des nouvelles opportunités, elles captent les attentes des clients et transmettent ces informations aux équipes.
- ▶ **La communication**, enfin, joue un rôle fondamental dans la diffusion des principes et des ambitions de Sienna Gestion, tant en interne qu'en externe. Elle participe à faire connaître le savoir-faire de Sienna Gestion en matière d'ISR, à promouvoir des initiatives en faveur du développement durable et à éclaircir certains sujets d'actualité sur la Finance Responsable. Aux travers de ses actions, elle joue donc un rôle important dans l'adhésion des salariés à cette approche ISR et plus largement, dans la promotion de la Finance Responsable.

## Gouvernance

Sienna Gestion a défini une organisation visant à impliquer le Directoire et l'ensemble des directions de Sienna Gestion dans la démarche ISR.

- ▶ Le département Finance Responsable est directement rattaché au **Directeur des Gestions**, membre du **Directoire**. Les sujets stratégiques et/ou structurants sont ainsi directement traités avec le **Directoire**, qu'ils **soient liés tant à la définition de la Stratégie ISR de Sienna Gestion qu'au déploiement de cette dernière**.
- ▶ Le **Directeur de la Finance Responsable** est par ailleurs intégré au **Comité de Direction qui se réunit de manière hebdomadaire** et qui regroupe l'ensemble des managers de la société.
- ▶ Enfin, le **Comité Finance Responsable** informe, sensibilise et échange avec les Gestions sur les émetteurs, les secteurs et les thématiques ESG. Il se réunit tous les deux mois.

Cette **Politique ISR** est revue une fois par an et est validée par le Directeur de la Finance Responsable, le Directeur des Gestions, le président du Directoire ainsi que le RCCI.

# 3

## NOTRE ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT

“



**Eve ZOMA,**  
*Analyste Finance  
Responsable, en  
charge des sujets  
climatiques,  
Sienna Gestion*

Financer la lutte contre le changement climatique est primordial. En tant qu'acteur du financement de l'économie, nous avons un rôle à jouer. La réduction de notre empreinte carbone, mais également le soutien à des solutions d'avenir participent à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et constituent des engagements de premier plan pour Sienna.

---



Sienna Gestion soutient l'Accord de Paris de 2015 en faveur du climat et la lutte contre le réchauffement climatique, dont l'objectif est de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ».

À cet effet, Sienna Gestion déploie une stratégie climat dans le cadre de son activité de gestion d'actifs qui s'articule autour de 3 axes.



## Sortie du charbon

En décarbonant ses investissements, Sienna Gestion devient un acteur de la lutte contre le changement climatique et réduit son exposition aux risques climatiques, notamment le risque de transition.

Sienna Gestion a donc mis en place une Politique de sortie du Charbon afin de favoriser la réduction des émissions carbone et lutter contre le réchauffement climatique. Cette politique s'applique aujourd'hui à l'ensemble des encours de Sienna Gestion et **exclut de ses portefeuilles** les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon :

- ▶ Entreprises dont l'activité charbon représente plus de 20 % du chiffre d'affaires,
- ▶ Entreprises qui ont plus de 20 % de charbon dans leur mix énergétique (production ou capacité de production),
- ▶ Entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales à charbon.

Sienna Gestion continuera à **réduire ses investissements** dans l'activité charbon pour une sortie définitive en 2030.

Cette exclusion du charbon permettra de s'aligner avec les seuils d'investissement liés au charbon définis dans le Mix Énergétique 2 Degrees - Generation Mix OCDE 2030 élaboré par Trucost, en respect des travaux de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie). En complément, Sienna Gestion s'engagera dans le **respect des autres seuils** sur les énergies fossiles définis par l'AIE.

Concrètement, Sienna Gestion engage un dialogue avec certaines entreprises concernées par la sortie du charbon, en priorisant celles qui sont plus exposées. L'objectif est d'accompagner les entreprises **dans leur transition énergétique** sur la base d'un dialogue et d'un suivi régulier de leurs plans de sortie du charbon, dans le respect de la réglementation. Sienna Gestion s'engage enfin à mesurer son exposition au risque charbon à l'aide des données.



Pour en savoir plus, vous pouvez accéder à la **POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON** de Sienna Gestion sur notre site internet

## Réduction de l'empreinte carbone

L'ambition de Sienna Gestion dans la lutte contre le changement climatique se matérialise par **des objectifs clairs et quantifiés de réduction de son empreinte carbone**. À cet effet, une trajectoire « bas carbone 2016-2030 » a été définie à partir des objectifs de réduction fixés par l'Union Européenne.

Nous visons ainsi une baisse des émissions de carbone de 40 % en 2030 par rapport à 1990. Notre engagement : vérifier annuellement notre alignement avec cette trajectoire et, le cas échéant, prendre des mesures correctives.

Cet objectif de politique de réduction de l'empreinte carbone est appuyé par deux mesures complémentaires :

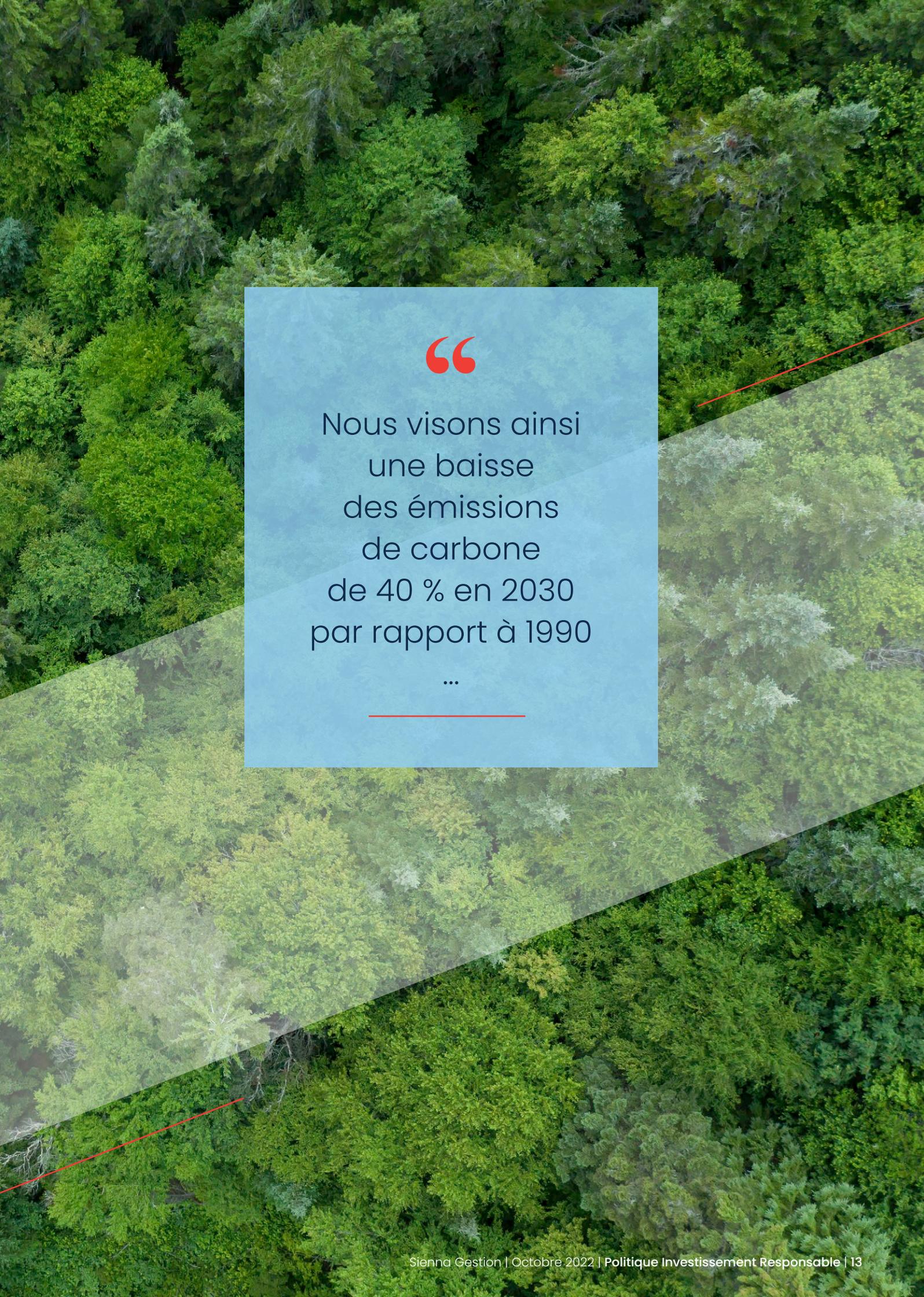
- ▶ La mise en place, initiée dès 2020, d'une **poche « transition climat »** dans le processus de gestion actions, afin d'augmenter à terme les encours liés à la transition énergétique ;
- ▶ La mise en avant, lors des appels d'offres, des **fonds thématiques** (bas carbone, transition climat, obligations vertes) afin de contribuer à un accroissement des encours des clients de Sienna Gestion favorisant le financement de la transition énergétique.

## Dialogue actionnarial et Initiatives de place

La transition vers un monde durable et respectueux de l'environnement et du climat nécessite une **approche collective**, associant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et privée. C'est pourquoi Sienna Gestion a mis en place une **politique de dialogue avec les émetteurs** au travers :

- ▶ D'initiatives collectives de dialogue actionnarial ;
- ▶ De dialogue spécifique « Climat » avec les émetteurs problématiques qui seraient présents dans les portefeuilles de Sienna Gestion ;
- ▶ De participation à des groupements d'investisseurs actionnaires dans le but de proposer des résolutions relatives à la prise en compte des enjeux climatiques.

Ainsi, dans le cadre de l'urgence climatique, les échanges de Sienna Gestion avec d'autres acteurs de la place lui ont permis de prendre part à la signature de l'initiative « Total CA100 + 2021 AGM StatementI ». De la même manière, Sienna Gestion dialogue avec **Follow This**, groupe d'actionnaires qui soumet des résolutions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique aux assemblées générales des plus grands groupes pétroliers mondiaux.



“

Nous visons ainsi  
une baisse  
des émissions  
de carbone  
de 40 % en 2030  
par rapport à 1990

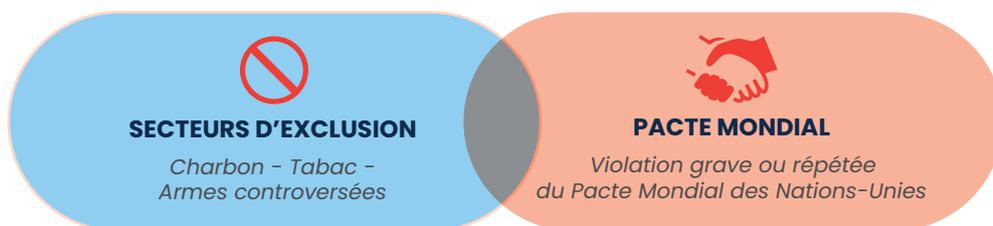
...

---

# 4

## NOS STRATÉGIES D'EXCLUSION

La politique d'exclusion est au cœur de l'approche de Sienna Gestion. Elle vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité. La stratégie d'exclusion de Sienna Gestion est de deux ordres :



### Politique d'exclusions sectorielles

#### Charbon Thermique

Sienna Gestion a mis en place une Politique de Sortie du Charbon afin de favoriser la **réduction des émissions carbone et lutter contre le réchauffement climatique**.

Cette politique s'applique aujourd'hui à l'ensemble des encours ISR de Sienna Gestion et exclut de ses portefeuilles les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon.

L'ensemble des engagements pris par Sienna Gestion sur ce volet sont décrits en partie 3 de la présente politique (« Notre engagement pour le climat »).

#### Armes controversées

En lien avec les conventions et traités signés par la France sur les armements controversés (Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et Convention d'Oslo sur les bombes à sous-munitions), Sienna Gestion s'engage à exclure de tous les portefeuilles, toute entreprise générant au moins 1 euro de chiffre d'affaires dans la production ou la vente de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions.

#### Tabac

Enjeu sociétal majeur d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac tue plus de 7 millions de personnes chaque année, avec un nombre de victimes qui devrait atteindre 8 millions à l'horizon 2030. Pour cette raison, l'institution a désigné ce produit comme la première cause de décès évitable au niveau mondial. De plus, d'après l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), l'industrie du tabac est impliquée dans de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme. Les plantations de tabac ont notamment recours au travail des enfants et exposent leurs employés à des produits chimiques néfastes à leur santé et à l'environnement. L'industrie du tabac s'oppose ainsi à 4 des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU. Le secteur du tabac, pour les raisons évoquées ci-dessus, semble incompatible avec les valeurs et orientations de Sienna Gestion. C'est pourquoi elle s'engage à **exclure des encours ISR toute entreprise générant au moins 1 euro de son chiffre d'affaires sur le tabac** (cigarettes, cigares, tabac à rouler, tabac à priser/chiquer).

## Politique d'exclusion normative

L'exclusion normative pratiquée par Sienna Gestion consiste à **éviter tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies**. Lancée en 2000, cette initiative vise à inciter les entreprises à adopter une attitude responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir **10 principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption**.

Sont ainsi écartées des fonds ISR de Sienna Gestion toutes entreprises impliquées dans des violations très graves ou graves et fréquentes de l'un des principes du Pacte Mondial. Cette politique d'exclusion normative contribue également pour Sienna Gestion à identifier et à réduire les incidences négatives de ses investissements comme requis par le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure regulation).

Afin d'identifier ces émetteurs, Sienna Gestion s'appuie sur la recherche des agences de notation extra-financière. Deux types d'émetteurs sont identifiés à partir de cette recherche externe :

- ▶ Les émetteurs impliqués dans des controverses très graves.
- ▶ Les entreprises impliquées dans des controverses graves et fréquentes.

Ces controverses sont ensuite analysées par l'équipe de Finance Responsable de Sienna Gestion afin de savoir si les émetteurs font encore face à des risques dans les prochains mois. À partir de cette analyse des risques futurs, la décision est prise d'exclure l'émetteur des portefeuilles ISR.

## Exclusions spécifiques pour certains fonds labellisés

Certains fonds, dans le cadre de leur labellisation, excluent certaines activités. C'est **le cas avec l'écolabel français Greenfin** qui exige deux types d'exclusion :

- ▶ Les **exclusions totales** :
  - Les activités liées à l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles,
  - L'ensemble de la filière nucléaire.
- ▶ Les **exclusions partielles** :
  - Les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où plus de 33 % de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès d'entreprises clientes ciblées par les exclusions totales.
  - Les sociétés réalisant plus de 33 % de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes :
    - Les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES (gaz à effet de serre) ;
    - L'incinération sans récupération d'énergie ;
    - L'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ;
    - L'exploitation forestière, sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière.

**L'exclusion du nucléaire** fait l'objet d'une attention particulière. En février 2022, la Commission européenne a souligné la contribution majeure du nucléaire à l'objectif de neutralité climatique de l'Union européenne pour 2050. Elle l'a également considéré comme éligible dans la taxonomie environnementale européenne. La Commission demande donc de revoir les conditions d'éligibilité au label Greenfin pour intégrer l'énergie nucléaire.

## LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

### == DROITS DE L'HOMME

**1**-Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

**2**-Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

### ✳️ NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

**3**-Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

**4**-Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**5**-Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**6**-Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### 🌊 ENVIRONNEMENT

**7**-Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**8**-Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**9**-Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### 🏛️ LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**10**-Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

*Les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.*

# 5

## NOTRE MÉTHODOLOGIE ET ANALYSE ESG

Sienna Gestion applique le plus haut degré d'exigence à la sélection et au suivi de ses investissements. Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs sont ainsi analysés à la loupe. Pour ce faire, nous adoptons une démarche en deux étapes :

**1**  
Analyser la performance extra-financière des émetteurs privés et publics

**2**  
Définir l'univers d'investissement pour chacun des fonds

SÉLECTION  
DES ÉMETTEURS  
SELON  
LES CRITÈRES ESG

### Fournisseurs de données

Le modèle d'analyse ESG propre à Sienna Gestion s'appuie sur les données externes fournies par des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG. Quatre fournisseurs ont été sélectionnés pour analyser les émetteurs privés :



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2011 en notations environnementale, sociale et de gouvernance, en suivi des controverses, et en suivi des activités controversées Sustainalytics couvre pour Sienna Gestion la notation de 2 500 entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie. Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction des controverses dont font l'objet certains émetteurs durant l'année.



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016 en données et notation environnementale, sociale et de gouvernance, Ethifinance couvre la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations. Cette « Note Générale » est obtenue à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Plus de 150 critères sont ainsi analysés pour chaque critère. Les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement.



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016, les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de ce premier filtre que sont sélectionnés la plupart des émetteurs éligibles aux portefeuilles Sienna Actions Bas Carbone ISR et EPSENS Bas Carbone ISR. En complément, S&P Global Trucost fournit des données quantitatives sur l'ensemble du portefeuille d'obligations vertes de Sienna Gestion, et notamment les tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par million d'€ investi et par an.



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2021, Humpact livre des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées en Europe et en France sur la thématique de l'emploi au travers de différents critères : la formation des jeunes, l'insertion des personnes en situation de handicap, le maintien des seniors dans l'emploi et le respect de la parité.

Dans le cadre de l'évaluation des **émetteurs souverains**, Sienna Gestion a développé une notation propriétaire reposant sur des sources d'informations fiables et complémentaires **par thématique ESG** :



### Environnement

Environmental Performance Index (EPI) est un indice composite élaboré par les universités de Yale et de Columbia. À l'aide de 32 indicateurs de performance répartis sur 11 critères, l'EPI classe 180 pays en fonction de la santé environnementale et de la vitalité des écosystèmes. Les 32 indicateurs de performance retenus par Yale et Columbia permettent d'évaluer, à l'échelle nationale, dans quelle mesure les pays sont proches des objectifs fixés en matière de politique environnementale. Ils tiennent aussi compte de l'empreinte environnementale de chaque pays.



### Social

L'objectif est de développer un indicateur composite intégrant les critères suivants : l'inégalité entre hommes et femmes, l'éducation, le développement humain et les inégalités salariales. Pour prendre en compte ces différentes problématiques dans le scoring, Sienna Gestion a utilisé les données provenant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).



### Gouvernance

Le World Justice Project (WJP) Rule of Law Index est la première source mondiale de données indépendantes sur l'état de droit. Couvrant 128 pays et juridictions, l'Index s'appuie sur des enquêtes nationales menées auprès de plus de 130 000 ménages et de 4 000 praticiens et experts juridiques pour mesurer la manière dont l'État de droit est vécu et perçu dans le monde.

## B. Analyse extra-financière

### B.1. Emetteurs privés : une approche par les risques

#### Méthodologie

Sienna Gestion a développé **sa méthodologie d'analyse des émetteurs privés**, basée sur la **forte corrélation négative entre les risques ESG et la valeur financière ou économique d'un émetteur**. De ce fait, elle place au cœur de sa stratégie d'investissement Responsable la recherche de la réduction des risques ESG d'une entreprise.

Sienna Gestion analyse la capacité d'une entreprise à **anticiper et à gérer les risques, ainsi qu'à capter les opportunités de durabilité** inhérentes à son secteur d'activité et l'impact **négatif potentiel de ses activités** sur les facteurs de durabilité. Cette stratégie permet de bénéficier des performances des émetteurs les plus responsables dans leur secteur.

Les **scores ESG** des émetteurs privés calculés par Sienna Gestion regroupent des informations sur les critères E, S et G, ainsi que sur les controverses des entreprises, tel que présenté ci-dessous

#### Les critères pris en compte

La méthodologie de Sienna Gestion de notation extra-financière repose sur **3 piliers** : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, l'équipe ISR a défini des **thèmes clefs** et pour chaque thème, **ne sont retenus que les enjeux ESG les plus pertinents**, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur.



## Suivi des controverses

Un suivi des **controverses majeures** est effectué par le département Finance Responsable.

Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction des controverses dont font l'objet certains émetteurs durant l'année. Une entreprise est dite sujette à une controverse en cas de manquement grave à un des indicateurs E, S ou G.

L'approche d'analyse des controverses de Sienna Gestion se décompose en **5 étapes** :

- 1. Réception** de la note par l'agence
- 2. Exclusion de l'ensemble** des émetteurs impliqués dans une controverse de niveau 5
- 3. Analyse de la fréquence** des controverses de niveau 4
- 4. Analyse détaillée** des controverses de niveau 4 et dont la fréquence est supérieure à 1, en prenant en compte :
  - Les éventuelles mesures correctives mises en place par l'entreprise
  - Les perspectives d'évolution de la controverse
- 5. Avis** donné par l'équipe Finance Responsable.



Exemples de controverses ESG :

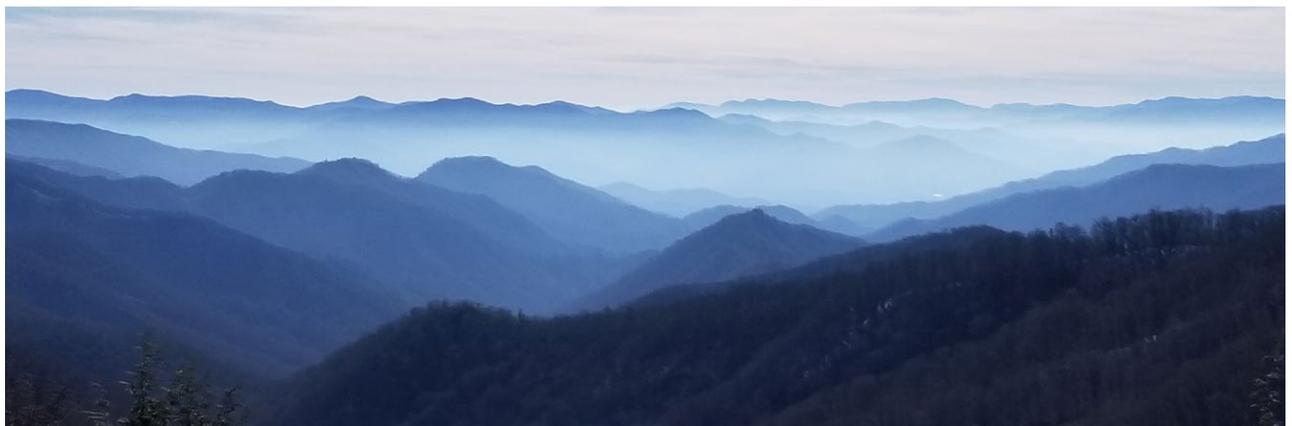
- ▶ **Environnement** : accident industriel engendrant une pollution
- ▶ **Social** : entrave au dialogue social, cas de travail des enfants ou de travail forcé
- ▶ **Gouvernance** : irrégularité comptable, délit d'un dirigeant

## B.2. Émetteurs souverains : une approche par la performance

### Méthodologie

Concernant les émetteurs souverains, Sienna Gestion a développé son propre **modèle d'analyse propriétaire**, consistant à utiliser des données liées à la performance ESG. En effet, suite à une recherche approfondie, l'équipe Finance Responsable est arrivée à la conclusion que, contrairement aux émetteurs privés pour lesquels l'approche par le risque est préférable, une approche par la performance basée sur des données ESG est bien plus pertinentes pour ce type d'émetteurs. Pour ces émetteurs souverains, Sienna Gestion calcule ainsi un score ESG propriétaire à partir des données publiques collectées. Pour les émetteurs publics liés à un émetteur souverain comme les collectivités locales, les agences et les structures parapubliques de ces Etats, Sienna Gestion fait le choix de leur attribuer la même note ESG que l'émetteur souverain auquel elles sont rattachées.

Les supranationales, quant à elles, sont notées comme un émetteur privé.



## Critères

Les scores ESG des émetteurs souverains intègrent les **informations de 11 enjeux ESG**, répartis en **trois piliers** :



Toutes les sources de données pour cette catégorie d'émetteurs proviennent des organismes internationaux.

### B.3. L'analyse ESG des obligations vertes

#### Méthodologie

Le fonds SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR participe au financement de projets de transition énergétique et écologique, via une thématique verte en pleine croissance qui requiert des investissements importants. Ce fonds lancé en 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris est labellisé Greenfin depuis 2016. Le processus d'analyse extra-financière de ces obligations vertes repose sur les 3 critères exigeants du label Greenfin. L'émetteur doit ainsi :

#### ► Respecter les 4 conditions des Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA) :

- Justifier de l'utilisation des investissements levés,
- Expliquer le processus de sélection et l'évaluation des projets,
- Être transparent dans la gestion des investissements collectés (distinction entre les montants dépensés, en cours et non dépensés),
- Emettre un reporting annuel sur les catégories de projets menés, les montants alloués et les impacts environnementaux.

#### ► Financer des projets relevant strictement de la nomenclature d'activités du label GREENFIN :

- Énergie
- Bâtiment
- Gestion des déchets et contrôle de la pollution
- Industrie
- Transport propre
- Technologies de l'information et de la communication
- Agriculture et forêt
- Adaptation au changement climatique

#### ► Ne pas financer d'activités exclues :

- L'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles
- L'ensemble de la filière nucléaire

L'approche d'analyse extra-financière des obligations vertes est complétée par une analyse de l'émetteur. Son profil ESG est ainsi analysé afin de s'assurer que les enjeux ESG les plus matériels sont correctement adressés.

#### Suivi des obligations vertes

Un suivi des obligations vertes est réalisé annuellement afin de vérifier que les objectifs annoncés par les émetteurs sont respectés. Une attention particulière est portée aux émissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce aux projets verts financés par les entreprises.

L'agence S&P Global Trucost accompagne Sienna Gestion dans l'évaluation de ces émissions évitées.

## B.4. Fonds thématiques : les analyses complémentaires



### Bas carbone

#### Analyse Bas Carbone

La stratégie bas carbone de certains fonds de Sienna Gestion repose sur **l'objectif de réduction d'au moins 40 % de leur intensité carbone moyenne**, pondérée par rapport à celle de leur indice de référence. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion pilote en continue l'intensité carbone du fonds. Il dispose ainsi des émissions de CO2 des entreprises de son univers d'investissement, fournies par l'équipe de Finance Responsable. Sienna Gestion s'appuie sur les travaux de S&P Global Trucost pour ces données. Les émissions de CO2 des Scopes 1 (émissions directes des gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie : électricité, chaleur, etc.) ainsi que d'une partie du scope 3 (en amont du processus de production) sont ainsi couvertes. Les **émissions des principaux fournisseurs des entreprises sont ainsi prises en compte au travers de ce Scope 3 Amont**.



### Emploi Santé

#### Analyse Emploi Santé

La stratégie des fonds Emploi-Santé vise à soutenir la création d'emplois, sa qualité et l'inclusion, tout en participant activement au bien-être de nos aîné(e)s, dans des secteurs sources de croissance. Il repose sur deux thématiques porteuses :

- ▶ **Emploi** : entreprises les plus performantes socialement sur différents critères : les créations de postes, la mixité, la parité, la formation des employés aux nouvelles compétences et la place des seniors, des juniors et des personnes en situation de handicap.
- ▶ **Santé et « Bien vieillir »** : entreprises de secteurs qui fournissent des biens et des services en lien avec celle-ci, comme les secteurs de la santé, de la dépendance (maisons de retraite, services à la personne, équipements), du bien-être... mais aussi de l'alimentation/nutrition, du transport, du voyage et des loisirs.



### Transition Climat

#### Analyse Transition Climat

La stratégie de Transition Climat de certains fonds de Sienna Gestion repose sur l'objectif d'investir dans deux sous-thèmes : **l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**. Huit éco-activités ont ainsi été identifiées. Chaque entreprise susceptible d'intégrer ces portefeuilles est analysée afin d'estimer la part de son chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique. Les entreprises sélectionnées sont typées en fonction de leur part de chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités :

- ▶ Valeurs de type I : entreprises réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités
- ▶ Valeurs de type II : entreprises réalisant 10 % à 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités
- ▶ Valeur de type III : entreprises réalisant moins de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

Lors de la construction des portefeuilles, les encours de chaque catégorie devront respecter différents seuils définis. Ils sont fixés pour inciter l'investissement dans les entreprises de type I et limiter celles de type III.



### Fonds régionaux

#### Analyse Fonds régionaux

La stratégie des fonds régionaux repose sur l'objectif d'investir dans des entreprises à fort ancrage régional. Après un découpage de la France en plusieurs régions, Sienna Gestion identifie les émetteurs et analyse leurs implantations dans ces régions. Les entreprises sont alors considérées comme « régionales » en prenant en considération les 4 catégories suivantes :

- ▶ **Sièges sociaux** : Sélection de PME-ETI dont le siège social est situé dans un des départements des régions.
- ▶ **Grandes implantations historiques** : Sélection d'entreprises ayant une implantation régionale historique forte dans les régions présentant des unités de recherche et développement.
- ▶ **Implantation régionale importante** : Sélection de grandes entreprises pour lesquelles Sienna Gestion a identifié une base régionale importante, c'est-à-dire une ou plusieurs implantations de plus de 250 salariés pour une entreprise.
- ▶ **Implantation modérée** : Sélection d'entreprises disposant de sites employant plus de 50 salariés ou ayant un chiffre d'affaires significatif dans les régions.

Sienna Gestion utilise pour ce travail d'identification les deux sites suivants : [www.annuaire-des-usines.com](http://www.annuaire-des-usines.com) (pour localiser les sites industriels) et [www.verif.com](http://www.verif.com) (pour évaluer les chiffres d'affaires réalisés régionalement).

## C. Définition des univers d'investissement responsables des gérants

### C.1. Les univers de départ

Pour chaque classe d'actifs, Sienna Gestion définit un univers d'investissement Responsable à partir d'un **univers de départ composé d'émetteurs dont la performance extra-financière est évaluée.**

Ces univers de départ sont :

► Pour les **Obligations** :

- Pour les « **émetteurs privés** », l'univers de départ est composé des segments « corporate et financières » de l'indice Bloomberg Euro Aggregate (environ 700 émetteurs).
- Pour les « **émetteurs souverains, agences d'Etat et agences supranationales** », l'univers de départ est composé des segments « Etats, agences d'Etat et organisations internationales » de l'indice Euro Aggregate (environ 50 émetteurs).

► Pour les **Actions** :

- Pour les « **émetteurs privés de grandes capitalisations** », l'univers de départ est principalement le Stoxx 600, qui retient les plus grandes capitalisations européennes.
- Pour les « **émetteurs privés de petites et moyennes capitalisations** », l'univers de départ est l'indice GAÏA qui distingue les 70 sociétés françaises les plus performantes en termes de développement durable.
- Pour les « émetteurs **PME et ETI** », l'univers de départ est établi par Sienna Gestion à partir de l'indice MSCI Europe Small Cap sur lequel les critères de l'INSEE des PME-ETI sont appliqués.
- Pour les « **émetteurs Climat** », l'univers de départ est composé d'émetteurs ayant un impact climatique positif et établi par Sienna Gestion.

### C.2. Détermination de l'univers Responsable (« Univers SR ») des émetteurs privés

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer l'univers éligible, appelé au sein de Sienna Gestion « Univers Responsable » (Univers SR). La définition de cet univers s'appuie sur une approche d'exclusion sectorielle et normative et sur une approche « **Best in class** », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.



► **Exclusions sectorielles :**

- **Tabac** : toute entreprise générant au moins 1 euro de son chiffre d'affaires sur le tabac (cigarettes, cigares, tabac à rouler, tabac à priser/chiquer)
- **Charbon** (visant à toute forme de financement de cette énergie à l'horizon 2030) :
  - Entreprises dont l'activité charbon représente plus de 20 % du chiffre d'affaires,
  - Entreprises qui ont plus de 20 % de charbon dans leur mix énergétique (production ou capacité de production),
  - Entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales à charbon.
- **Armes controversées** : Toute entreprise générant au moins 1 euro de chiffre d'affaires dans la production ou la vente de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions.

► **Exclusion normative** : Les émetteurs impliqués dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

► **Identification des émetteurs les moins avancés dans la gestion des enjeux ESG.**

Cette identification s'appuie sur l'approche « **Best in class** ». Sienna Gestion compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Ces notes et ces univers éligibles sont mis à jour tous les trimestres, ce qui permet de prendre en compte tous les événements matériels survenus au cours du trimestre précédent. Entre chaque actualisation de l'univers éligible, Sienna Gestion adapte ses analyses en fonction de la matérialité des controverses.

### C.3. Détermination de l'univers SR des émetteurs publics

La définition de l'univers SR des émetteurs publics s'appuie sur une approche « **Best in Universe** », consistant à exclure les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier (note ESG). Cette exclusion se fait en **une seule étape** :

- ▶ Afin d'identifier les émetteurs les moins avancés dans la gestion des enjeux ESG, l'équipe de Finance Responsable compare la note ESG de chaque émetteur avec tous les autres émetteurs. Elle exclut ensuite au **minimum 20 %** des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.



Les notes et ces univers sont mis à jour une fois par an. Les **émetteurs publics** comme les collectivités locales, les agences et les structures parapubliques obtiennent la note ESG de l'État auquel ils sont **rattachés. Si l'État fait partie de l'univers responsable, tous les émetteurs publics liés le sont également.**

### C.4. Définition univers SR des obligations vertes

La définition de l'univers SR des obligations vertes s'appuie sur un travail conjoint des équipes ISR (sur la base des données extra-financières) et des équipes de Gestion (sur la base de données financières). Plusieurs étapes sont également nécessaires :

- ▶ **Définition du panier des obligations vertes**, sur la base d'une analyse financière et d'une analyse par thématique.
- ▶ **Analyse extra-financière des obligations vertes**
  - Analyse des obligations vertes
  - Analyse des reportings des obligations vertes (marché secondaire)
  - Analyse des émissions évitées grâce aux données fournies par S&P Global Trucost.
- ▶ **Analyse extra-financière du profil ESG de l'émetteur**
  - Analyse de la Politique RSE des émetteurs
  - Analyse des controverses.



## D. Construction du portefeuille

Les fonds ISR ne peuvent investir que dans des **émetteurs appartenant** à l'univers responsable de **Sienna Gestion**.

Hors OPC, 90 % de l'encours du fonds doit être investi dans des émetteurs appartenant à l'univers responsable. En cas de sortie d'un titre de l'univers (suite à une controverse ou à une baisse générale de sa note ESG), le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour céder la ligne.

Pour les cas particuliers de Sienna Obligations Vertes ISR et Epsens Obligations Vertes ISR Solidaire, si une émission ne répond pas aux exigences de reporting ou présente une dégradation du niveau de CO<sub>2</sub> évité ou réduit, elle pourra faire l'objet d'un arbitrage total ou partiel.

La **réduction globale** d'émissions de **CO<sub>2</sub> du portefeuille** est un élément important en matière de construction du portefeuille du fonds Sienna Obligations Vertes ISR.

Les gérants des fonds ont accès aux analyses ESG des émetteurs de l'univers d'investissement responsable. L'information sur la performance ESG des émetteurs privés est diffusée chaque trimestre auprès des gérants et une fois par an pour les émetteurs publics et souverains.

Le processus ISR de Sienna Gestion est revu annuellement. Cette mise à jour est l'occasion pour l'équipe Finance Responsable de Sienna Gestion d'apporter des améliorations à la méthodologie en fonction des recherches publiées sur l'ISR, de la réglementation et des problématiques identifiées pendant l'année écoulée.

# 6

## NOTRE OFFRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Une gamme complète de fonds ISR

La philosophie de gestion de Sienna Gestion est d'intégrer les aspects financiers et extra-financiers. Sienna Gestion a défini une stratégie ISR cohérente avec la définition de l'ISR élaborée par le Forum de l'Investissement Responsable et l'AFG (Association Française de la Gestion financière), tant pour l'Épargne Salariale que pour les fonds classiques.

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

*Définition élaborée par le Forum de l'Investissement Responsable et l'AFG*

42  
Fonds

15  
Milliards  
d'euros<sup>(1)</sup>

76%  
des encours  
totaux

*(1) 3,5 Mds€ labellisés ISR (label gouvernemental), soit 18 % de l'encours global. Données au 30/06/2022. Source : Sienna Gestion*

Sienna Gestion s'appuie sur **deux approches** :



Approche « **Best in class** », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.



Approche « **Best in Universe** », consistant à exclure les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier.

## Les fonds thématiques

Au sein de cette gamme ISR, Sienna Gestion propose des **fonds thématiques** dont le secteur d'activité, les produits ou services répondent à un ou plusieurs enjeux liés au développement durable qu'elle juge prioritaires tels que :

### Environnement



Transition  
Climat



Bas  
carbone



Obligations  
vertes

### Social



Emploi  
Santé



Fonds  
régionaux

## Labels

Afin de garantir la solidité et la cohérence de son approche, Sienna Gestion propose par ailleurs une gamme de produits ayant reçu les labellisations suivantes :



Le **label ISR**, créé par les pouvoirs publics français, permet d'identifier les actifs qui allient performance économique et prise en compte de critères ESG. C'est un label qui se préoccupe avant tout de la robustesse du processus ESG du fonds et de la clarté de la communication envers les épargnants.

Plus d'informations sur : [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)



Le label **GreenFin**, également créé par les pouvoirs publics français à l'issue de la COP21, s'assure que les valeurs en portefeuille répondent bien aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Pour obtenir ce label, les fonds d'investissement doivent être investis dans des actifs durables.

Plus d'informations sur : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Le **label Finansol**, créé par l'association FAIR, atteste que les produits financent l'économie sociale et solidaire. Ce label vérifie que les entreprises financées ont développé des projets pour l'accès à l'emploi, au logement, pour le soutien à l'agriculture biologique, et aux énergies renouvelables ou encore au développement de l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Plus d'informations : [www.finance-fair.org](http://www.finance-fair.org)



Créé par le **CIES** (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale), ce label s'applique aux gammes de fonds d'épargne salariale selon trois familles de critères : le rapport qualité-prix des fonds, la prise en compte de critères ESG et la gouvernance des fonds.

Plus d'informations sur : [www.ci-es.org](http://www.ci-es.org)



**Astrid LIEDES**,  
Analyste Finance  
Responsable,  
en charge des sujets  
réglementaires,  
Sienna Gestion

Le processus de labellisation des fonds, au-delà de valider la conformité aux différents cahiers des charges des labels, apporte une transparence aux investisseurs sur le seuil de prise en compte des critères de durabilité. La réforme des labels est structurante pour la crédibilité et le futur de la finance responsable.

## LISTE DE NOS FONDS LABELLISÉS<sup>(1)</sup>



SFDR Art. 8<sup>(2)</sup>

SIENNA ACTIONS EURO ISR	●				●
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTÉ ISR				●	●
SIENNA MONÉTAIRE ISR	●				●
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR	●				●
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR		●			●
EPSENS ACTIONS ISR	●		●		●
EPSENS EMPLOI SANTÉ SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS MONÉTAIRE ISR	●		●		●
EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS BAS CARBONE ISR			●		●
EPSENS COURT TERME PLUS ISR			●		●
EPSENS DÉFENSIF ISR SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS ÉQUILIBRE ISR SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS OBLIGATIONS ISR			●		●
EPSENS OFFENSIF ISR			●		●
EPSENS GRAND EST SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS GRAND OUEST SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS GRAND SUD OUEST SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS PACA SOLIDAIRE			●	●	●
EPSENS RHONE-ALPES - AUVERGNE SOLIDAIRE			●	●	●

(1) Cette liste ne comprend pas les fonds dédiés.

(2) Les fonds répondent à l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) car ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

## NOS FONDS LABELLISÉS Encours et nombre de fonds par label au 30/06/2022.

Labels gouvernemental ISR, Finansol, Greenfin, CIES.



ENVIRONNEMENT / SOCIAL / GOUVERNANCE

Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, il constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur : [www.lalabelisr.fr](http://www.lalabelisr.fr)

5 fonds

3,5 Mds€



ENVIRONNEMENT / SOCIAL / GOUVERNANCE

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) a été créé en janvier 2002 par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT. Il travaille au développement de l'épargne salariale pour tous les salariés et à la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR). Plus d'informations sur : [www.ci-es.org](http://www.ci-es.org)

17 fonds

2,9 Mds€



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Créé par le ministère de la Transition écologique, le label Greenfin garantit la qualité « verte » des fonds. Il se focalise sur le critère environnemental. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles ainsi que dans d'autres activités considérées comme polluantes. Plus d'informations sur : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

1 fonds

371 M€



SOLIDAIRE

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur des critères de solidarité et de transparence. Plus d'informations : [www.finance-fair.org](http://www.finance-fair.org)

14 fonds

1,2 Md€



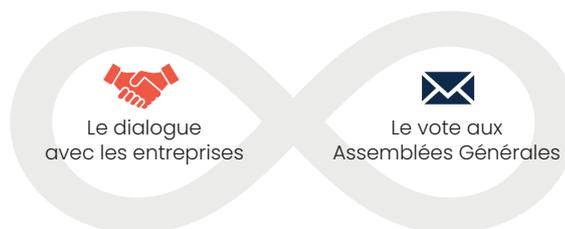
# 7

## ACTEUR DYNAMIQUE ET ENGAGÉ

### Actionnaire engagé

La philosophie de gestion de Sienna Gestion est d'intégrer les aspects financiers et extra-financiers, afin d'offrir aux détenteurs de plans d'épargne et aux investisseurs institutionnels une gamme de placements financiers responsables, conciliant l'impact environnemental et social avec la performance financière.

Ainsi, au-delà de prendre en compte des critères extra-financiers dans l'ensemble de son processus de gestion, Sienna Gestion a mis en place une **politique d'engagement actionnarial axé sur 2 principes** :



### Le dialogue avec les entreprises

La recherche de la performance de long terme des fonds de Sienna Gestion passe par **l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises** dans lesquelles elle investit ou souhaite investir. Par conséquent, nous avons mis en place une politique de dialogue avec les entreprises, qui fait partie intégrante de notre politique d'engagement. Considérant que le dialogue actionnarial doit être un sujet concret et un complément de l'analyse ISR, **Sienna Gestion interroge les entreprises dans le cadre d'initiatives collectives ou d'entretiens menés par les analystes ISR**. En complément, Sienna Gestion peut également participer à des dépôts de résolution d'actionnaires lors des assemblées générales.

Les thèmes possibles de dialogue sont de trois natures :



#### Environnement

Agir en faveur de l'économie d'énergie, la gestion des ressources et des déchets, le contrôle des émissions de gaz à effet de serre



#### Social

S'assurer du respect des droits des salariés, de la qualité du dialogue social, agir en faveur de l'égalité hommes/femmes...



#### Gouvernance

Organiser la relation avec les actionnaires, s'assurer de l'équilibre et la transparence du pouvoir, de la rémunération des dirigeants...

## Le vote aux Assemblées Générales

Sienna Gestion a la conviction que la bonne gouvernance des entreprises, et la prise en compte par celles-ci de leur responsabilité sociale et environnementale sont intimement liées à leur performance économique sur le long terme. C'est pourquoi, dès 2004, Sienna Gestion a défini une **politique de vote**, dont les critères sont renforcés chaque année pour maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs.

**Sienna Gestion souhaite voter pour chaque action détenue en portefeuille, quel que soit le nombre de titres détenus.** Pour des raisons de coûts notamment, le vote est principalement exercé pour les sociétés dont le siège social est en France. Le vote en AG des entreprises étrangères est limité aux positions les plus importantes d'actions détenues en portefeuille.

Dans ce cadre, Sienna Gestion a recours aux services de **Proxinvest**, agence de conseil de vote spécialisée sur les questions d'assemblées générales, de gouvernement d'entreprise et d'engagement actionnarial.

Sienna Gestion ne prête pas les titres (actions) qu'elle détient en portefeuille et n'est donc pas concernée par la problématique du rapatriement des titres prêtés lors des assemblées générales (AG).

Sienna Gestion peut répondre aux principes de votes spécifiques des clients en mandats de gestion, l'exercice des droits de vote étant réalisé en respect de ces principes.

La politique de vote 2022, ainsi que le rapport sur les conditions d'exercice des votes 2021 sont publics et disponibles sur le site de Sienna Gestion. Les grands principes de sa politique de vote y sont présentés. La Politique de vote fait l'objet d'une révision annuelle.

## Acteur du Solidaire

La démarche d'investisseur responsable de Sienna Gestion s'est également formalisée autour de l'économie sociale et solidaire.

### Dans le cadre d'approches collectives



Sienna Gestion participe aux travaux de groupe de l'association FAIR (Financer, Accompagner, Impacter, Rassembler) qui publie notamment des recommandations ainsi qu'un baromètre de la finance solidaire. Sienna Gestion est également partenaire de France Active depuis plus de 10 ans et administrateur d'INCO.

### En investissant dans des organismes solidaires



Sienna Gestion investit dans des organismes solidaires tels que France Active Investissement, INCO Invest et Habitat & Humanisme. Les fonds identifiés comme Solidaires investissent entre 5 % et 10 % de leurs actifs nets dans les structures solidaires.

### En promouvant des produits d'épargne solidaire



Sienna Gestion est membre depuis 2009 de l'association FAIR et fait partie des premières sociétés de gestion françaises à avoir proposé des fonds labellisés Finansol.

### En investissant en direct dans des projets solidaires



Sienna Gestion soutient également les investisseurs en direct dans des projets Solidaires. En 2021, Sienna Gestion a participé avec les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'accompagnement de près de 400 acteurs dont 11 directement. Les projets soutenus ont tous une forte plus-value sociale et/ou environnementale : insertion, innovation sociale, handicap, médico-social, tourisme social, éducation populaire, mobilité, transition énergétique, économie circulaire, accessibilité et bien-être, économie collaborative, logement social.

Voici quelques entreprises soutenues directement en 2021 par Sienna Gestion :



Le **Groupe Estille** regroupe 15 structures dont les activités économiques sont basées sur l'insertion sociale et l'intégration du handicap en entreprise. Il développe également ses activités avec le souci de préserver l'environnement et de contribuer à la transition écologique et énergétique. Il a ainsi pour ambition de donner la chance à chacun de trouver sa place dans la société par le travail et l'épanouissement professionnel.



**Kiplin** est un éditeur de jeux de santé qui propose aux collaborateurs des entreprises et aux patients des établissements des solutions pour favoriser le bien-être et la santé des participants.



**LearnEnjoy** édite et vend des applications ludo-éducatives pour les enfants de 4 à 15 ans, adaptées aux besoins éducatifs particuliers pour que chaque élève puisse apprendre à sa vitesse. L'entreprise est aussi un organisme de formation, et développe des formations à destination des aidants, familles et professionnels pour l'accompagnement des enfants autistes de 2 à 18 ans.

## Acteur de place engagé

Sienna Gestion contribue à la réflexion aussi bien sur l'ISR comme vecteur de performance que sur des enjeux environnementaux (CO<sub>2</sub>, huile de palme, etc...).

Sienna Gestion a participé activement au projet de dialogue collectif d'investisseurs du **Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**. Elle est à ce titre en contact permanent avec les autres investisseurs responsables de la place de Paris et peut le cas échéant contribuer à des initiatives collectives.

Sienna Gestion participe à **Climate Action 100+**, initiative de dialogue actionnarial auprès des plus importants émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre.

Sienna Gestion communique aussi avec **Follow This**, groupe d'actionnaires qui soumettent des résolutions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique aux assemblées générales des plus grands groupes pétroliers mondiaux tels que TotalEnergies, Shell, BP, Exxon et Equinor afin qu'ils s'alignent avec les Accords de Paris.

Sienna Gestion prend une part active aux travaux de groupe de l'association **Finansol**. Cette association promeut au travers d'un label les produits d'épargne solidaire, et publie également des recommandations ainsi qu'un baromètre de la finance solidaire.

Sienna Gestion est signataire des **PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable).







# 8

## TRANSPARENCE

**Sienna Gestion communique sa démarche ISR auprès des investisseurs par l'intermédiaire de plusieurs supports.**

### Politique ISR

Les éléments clés de l'approche ISR de Sienna Gestion sont déclinés dans le présent document, accessible sur le site Internet de Sienna Gestion.

### Rapport de conformité article 29 (ex-article 173)

Le rapport de conformité à l'article 29 de la Loi de Transition Energétique est établi annuellement. Il est disponible sur le site internet de Sienna Gestion.

### DICI et Règlements

Les documents d'information clés (DICI) et les Règlements des fonds de Sienna Gestion ouverts à la commercialisation sont accessibles sur le site internet de Sienna Gestion.

En cas de mutation faisant l'objet d'un agrément AMF, chaque porteur est informé par courrier en application des textes.

Lorsqu'un fonds est catégorisé ISR, les DICI et Règlements apportent les précisions nécessaires sur sa politique d'investissement ISR conformément à la réglementation.

Les DICI et les Règlements des FCPE de Sienna Gestion réservés à certains investisseurs sont disponibles via le site sécurisé transactionnel, mis à leur disposition.

### Rapports annuels

Conformément à la réglementation, les rapports annuels de chacun des fonds gérés par Sienna Gestion apportent des précisions sur la démarche extra-financière.

Si un fonds est catégorisé ISR, une rubrique spécifique apporte des éclairages complémentaires.

Les rapports annuels des FCPE multi entreprises de Sienna Gestion sont accessibles par l'intermédiaire du site sécurisé transactionnel, mis à leur disposition. Les rapports annuels des autres fonds sont remis aux investisseurs sur demande.

## Reporting

Chaque fonds géré par Sienna Gestion fait l'objet d'une fiche reporting mise à jour selon une fréquence mensuelle. Les fiches reporting sont des documents synthétiques exposant les éléments clés du fonds. La liste suivante est non exhaustive :

- ▶ Stratégie d'investissement
- ▶ Évolution de la valeur liquidative (VL)
- ▶ Performances
- ▶ Allocation d'actifs
- ▶ Principales lignes hors OPC
- ▶ Indicateurs de risque
- ▶ Principaux contributeurs à la performance du mois
- ▶ Explications sur la situation économique et celle des marchés
- ▶ Commentaire de gestion

Les fiches reporting des FCPE catégorisés ISR apportent en complément les informations suivantes :

- ▶ L'octroi le cas échéant d'un label
- ▶ La notation ISR
- ▶ Le taux de sélection des titres socialement responsables
- ▶ Des précisions sur les actualités ESG
- ▶ Un focus sur une valeur

## Politique de vote et d'engagement

Sienna Gestion assume sa responsabilité d'investisseur en se prononçant sur toutes les résolutions soumises au vote par les sociétés cotées ayant leur siège social en France. Sienna Gestion considère l'exercice des droits de vote comme une démarche utile pour promouvoir les règles de bonne gouvernance dans les entreprises cotées. La politique de vote fait l'objet d'une révision annuelle et elle est affichée sur le site internet de Sienna Gestion.

## Rapport de vote

Conformément à la réglementation, Sienna Gestion établit chaque année un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et il est mis en ligne à la même page.

## Rapport d'engagement

La stratégie d'engagement de Sienna Gestion se matérialise par le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), des actions d'engagement auprès d'elles ainsi que lors de l'exercice de nos droits de vote en assemblées générales. Ces éléments sont présentés dans le rapport d'engagement de Sienna Gestion.

## Codes de transparence

Sienna Gestion présente sa politique ISR et la déclinaison de ses pratiques ESG dans des Codes de transparence accessibles sur notre internet à tous les souscripteurs.

## Politique RSE

Afin de compléter l'approche, une réflexion a été menée pour identifier les enjeux RSE et ESG propres à une société de gestion et définir la manière de les adresser. La Politique RSE de Sienna Gestion sera prochainement mise à disposition sur son site internet.

## Lettres mensuelles « Expertise »

Un focus ISR est réalisé au sein de chacune de ces lettres, émises par Sienna Gestion et disponibles sur le site internet de Sienna Gestion.

## Les Chiffres

Sienna Gestion publie au 31/12 et 30/06 de chaque année le volume des actifs sous gestion de ses fonds ISR et leur part dans l'encours global sous gestion.



# QUELQUES DÉFINITIONS CLÉS

**Accord de Paris :** L'Accord de Paris un accord mondial sur le réchauffement climatique. Il est le fruit des négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP 21) de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Cet accord a été approuvé par l'ensemble des 195 délégations le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

L'Accord de Paris repose sur plusieurs objectifs : réduire le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100; diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre; orienter davantage les flux financiers vers des énergies renouvelables et arrêter progressivement les investissements dans les énergies fossiles (charbon, pétrole).

**Best in class :** Dans le cadre de l'investissement socialement responsable, l'approche dite "best in class" est une démarche positive de sélection des entreprises qui privilégie celles qui sont les mieux notées d'un point de vue des critères ESG ou qui démontrent les plus fortes convictions ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) au sein de leurs secteurs d'activités, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ. Cette approche se distingue d'une logique d'exclusion qui consiste à bannir certaines entreprises ou certains secteurs d'activités considérés comme nocifs pour le développement durable (armes à feu, charbon, pétrole, etc.).

**Best in universe :** Dans le cadre de l'investissement socialement responsable, l'approche dite "best in universe" est une démarche de sélection ESG des entreprises qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans ce cadre, les secteurs qui sont considérés comme les plus vertueux seront plus représentés dans la sélection finale.

**Code de Transparence :** Code national auquel les fonds peuvent adhérer, ce par quoi ils s'engagent à donner aux épargnants des informations exactes, claires, compréhensibles et actualisées pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques ESG mises en place.

**Critères ESG :** Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être :

- ▶ Les émissions de CO<sub>2</sub>, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier Environnemental,
- ▶ La qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier Social,
- ▶ La transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier Gouvernance.

**Exclusion :** Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- ▶ **Exclusions normatives :** Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.
- ▶ **Exclusions sectorielles :** Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (exemple : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

**Finance durable :** La finance durable désigne un type de placement financier plus respectueux des valeurs éthiques et de l'environnement. Ce type de placement constitue un levier pour accélérer la transformation des entreprises et l'économie vers une économie durable. La finance durable regroupe l'investissement socialement responsable (ISR), la finance verte et la finance solidaire

**Finance solidaire :** La finance solidaire regroupe des formes d'épargne orientées spécifiquement vers le financement d'activités à vocation sociale ou des projets dits d'utilité sociale (micro-crédit, insertion sociale, accompagnement des personnes en difficulté, ...). Ce type de finance vise avant tout à investir dans une économie sociale et solidaire.

**Finance verte :** La finance verte désigne des investissements spécifiquement destinés à favoriser la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Elle privilégie l'investissement responsable qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le principal outil de la finance verte reste les obligations vertes (ou "Green Bonds" en anglais) qui sont émises dans le but de financer des projets participant à la lutte contre le réchauffement climatique et à la transition énergétique.

L'épargnant peut également investir dans des fonds verts dont la caractéristique est de sélectionner des entreprises sur la base de critères environnementaux.

**Fonds ISR :** est "un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable". Définition de l'AFG et du Forum de l'Investissement Responsable du 2 juillet 2013.

**Label ISR (Investissement Socialement Responsable) :** Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.

**Label GreenFin :** Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

**Label Finansol :** Il concerne exclusivement les produits d'épargne solidaire, c'est-à-dire qui financent des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable (logement, emploi, environnement, solidarités internationales, etc.)

**RSE :** La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à mettre en œuvre des mesures pour respecter les enjeux du développement durable. La RSE est donc le fait, pour un acteur économique, d'être économiquement viable, d'avoir un impact positif sur la société mais aussi de mieux respecter l'environnement.



[Sienna-gestion.com](https://sienna-gestion.com)

**Sienna Gestion**  
18 rue de Courcelles 75008 Paris  
[contact.sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:contact.sienna-gestion@sienna-im.com)



Nous remercions Sagalink,  
entreprise partenaire dans la réalisation de ce rapport.

#### Avertissement

Ce document est une communication publicitaire produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. La référence à certaines valeurs est donnée à titre d'illustration. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces dernières, et ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Pour une information complète sur les orientations stratégiques et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations réglementaires disponibles sur notre site internet.



**SIENNA GESTION** | membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS |  
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de  
9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en  
date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |  
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris |  
[www.sienna-gestion.com](https://www.sienna-gestion.com)